


The logo for Valence Romans Agglo is located in the top left corner. It features a large red hexagon containing the text 'valence ROMANS AGGL' in white. The word 'valence' is in a lowercase sans-serif font, 'ROMANS' is in an uppercase sans-serif font, and 'AGGL' is in a larger, bold uppercase sans-serif font. To the right of 'AGGL' is a small white hexagon with a red outline. The background of the entire page is a pattern of overlapping hexagons in shades of red and grey.

valence
ROMANS
AGGL

RAPPORT ANNUEL
sur le **Prix et la Qualité** du
Service public de prévention
et de **gestion des déchets**

Année 2017

Juillet 2018



Les indicateurs présentés dans ce rapport sont d'ordre technique et financier et concernent notamment les quantités collectées par flux de déchets, les équipements en service et les modes de valorisation et de traitement proposés.

Les dépenses afférentes à la collecte et au traitement ainsi que les modalités de financement du service sont également détaillées.

Le contexte

a) Le territoire desservi

Valence Romans Agglo est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de 2 intercommunalités (la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes et la Communauté de communes de la Rave).

Son territoire est composé de 56 communes soit 217 259 habitants (INSEE population municipale 2014).



b) La compétence

La Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo exerce la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

c) Les grands évènements

Poursuite de l'harmonisation et de l'optimisation du service de collecte des OM

Ce travail d'optimisation a été poursuivi en 2017 sur Romans-sur-Isère. Ainsi depuis le 4 septembre la fréquence de collecte du centre-ville a été réduite de 6 à 3 passages par semaine (3 000 hab) et celle de la zone rurale de 2 à 1 passage par semaine (1 700 hab).

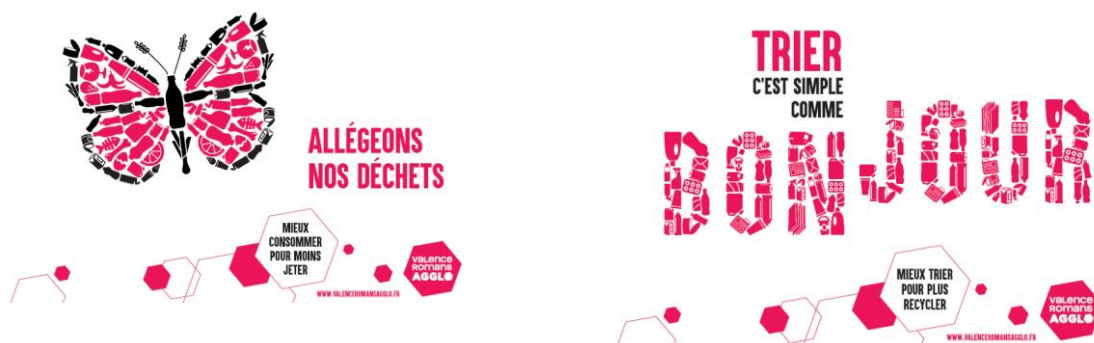
Application de la Redevance Spéciale (RS) sur l'intégralité du territoire

Sont concernées les entreprises produisant un volume d'ordures ménagères compris entre 2 et 10 m³ (hors collecte sélective). La RS a généré en 2017 une recette d'environ 460 000 €.

Arrivée du Tour de France à Romans-sur-Isère

Une centaine de bacs de tri a été déployée à cette occasion. Grâce notamment aux 8 agents de la direction Gestion des déchets 3,2 tonnes d'emballages recyclables ont été collectés. Dans le même temps, environ 4 tonnes d'Ordures Ménagères (OM) ont été produites.

Nouveaux visuels sur l'ensemble des camions de collecte



Ventes exceptionnelles de bacs OM normalisés

Considérant la présence importante de bacs ne répondant pas à la norme NF-EN 840-1 à 840-6, ainsi que de nombreux déchets présentés à la collecte en sacs, l'Agglo a décidé d'organiser des opérations de vente de bacs à prix coûtant. Ces opérations ont rencontré un franc succès avec environ 750 bacs vendus lors des ventes organisées sur Montélier, Beaumont-lès-Valence et Chabeuil.

Ouverture du nouveau local gardien de la déchèterie de Valence le Haut

Suite à la mise en place de la vidéoprotection, un nouveau local gardien a pu être aménagé sur la déchèterie de Valence le Haut.

Cet équipement vient remplacer le camping-car qui depuis 2006 faisait office de local et permet d'offrir au personnel de gardiennage des conditions de travail adaptées.

Maintien des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le mode de financement principal de la gestion des déchets est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

En 2017, il a été décidé de maintenir les 5 taux en vigueur, compris entre 8,05 et 9 % en fonction des secteurs.

d) Les chiffres clés 2017

- Montant de la TEOM : **23 028 968 €** en **2017** contre **22 740 676 €** en **2016**
- Tonnages de déchets collectés : **124 919 tonnes**
- **74** événements dotés en matériel pour le tri de leurs déchets
- **160** composteurs vendus
- **35 tonnes** collectées dans les 3 conteneurs réemploi

Les indicateurs techniques

➤ Détail de la compétence

Elle est composée de deux blocs :

Le bloc « collecte » :

- la collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels
- la collecte sélective des déchets recyclables
- la gestion des déchèteries
- la prévention des déchets
- l'information et la sensibilisation en direction de publics divers

Le bloc « traitement » :

La partie traitement de la compétence a été transférée au SYTRAD (rapport d'activité en pièce jointe) :

- le traitement des ordures ménagères et assimilés résiduels
- le tri des déchets issus des collectes sélectives (hors verre)

Le SYTRAD possède ses propres installations :

- un centre de tri des collectes sélectives (Portes-lès-Valence)
- une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) (Saint-Sorlin-en-Valloire)
- trois Centres de Valorisation Organique (CVO) des déchets ménagers résiduels (Beauregard Baret, Etoile-sur-Rhône et Saint-Barthélemy-de-Vals)



Centre de Valorisation d'Etoile-sur-Rhône

a) La collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels

➤ Définition

Les Ordures Ménagères et assimilés Résiduels (OMR) désignent les déchets non recyclables. Cette fraction de déchets est déposée dans la « poubelle grise ».

➤ Mode de gestion

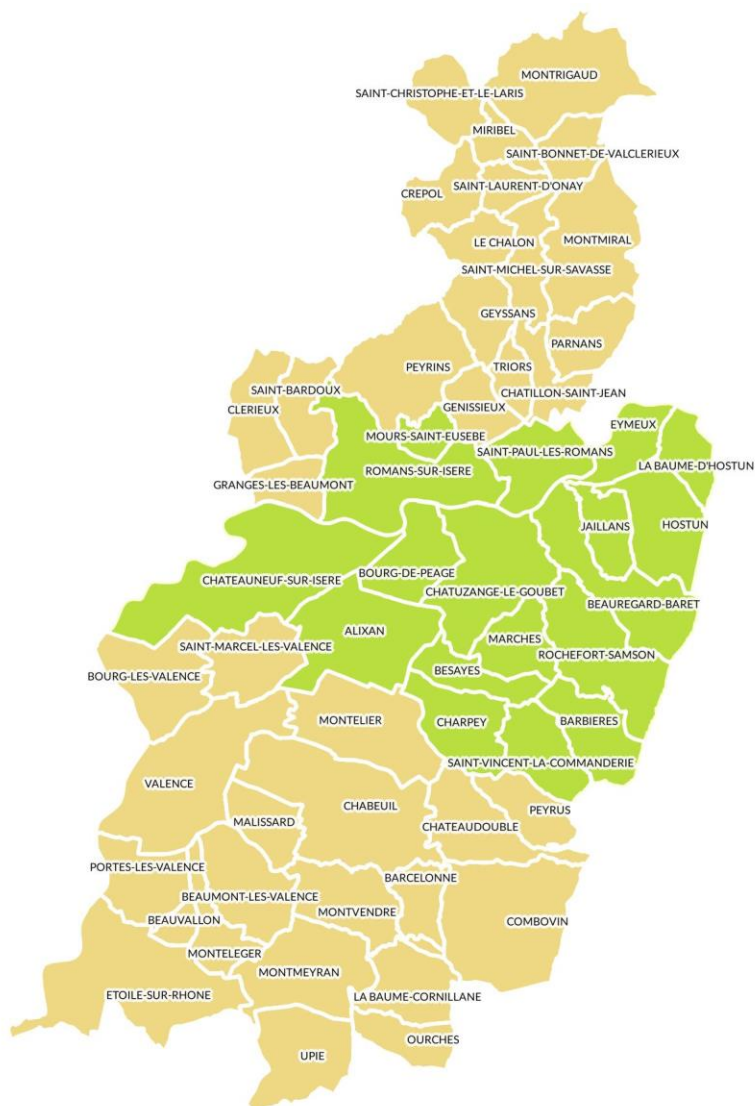
La collecte des OMR s'effectue selon les secteurs soit :

- en régie pour 70 042 habitants (32%)
- en prestation pour 147 217 habitants (68%)

La collecte en prestation est réalisée par :

- la société PROPOLYS (Groupe PIZZORNO) pour le secteur Sud ;
- la société MORIN pour une partie du secteur Nord et les cinq communes suivantes : Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre et Peyrus.

Collecte des OMR - Mode de gestion



Légende

- Prestation de services
- Régie

➤ **Mode de collecte**

La collecte s'effectue :

soit en porte-à-porte
(bac individuel)



150 001 habitants (69%)

soit en points de regroupement
(bac collectif ou conteneur enterré)

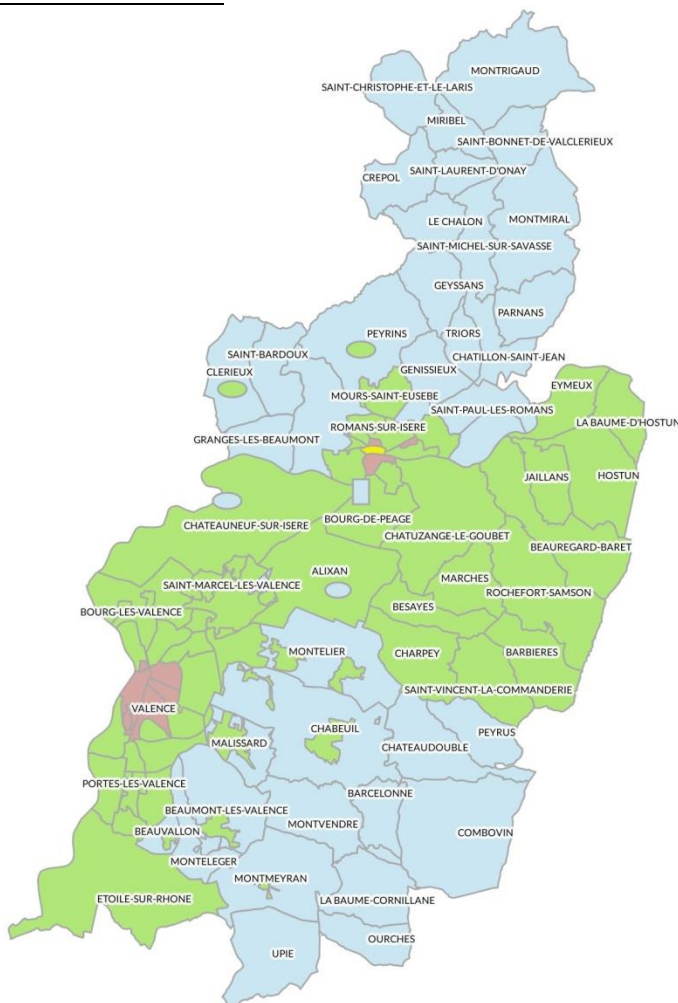


67 258 habitants (31%)

Concernant les bacs individuels, ils appartiennent aux administrés.

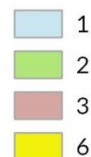
Concernant les points de regroupement, 77 % des bacs sont la propriété de l'Agglo et 23 % appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriété, communes...).

➤ **Fréquence de collecte**



Légende

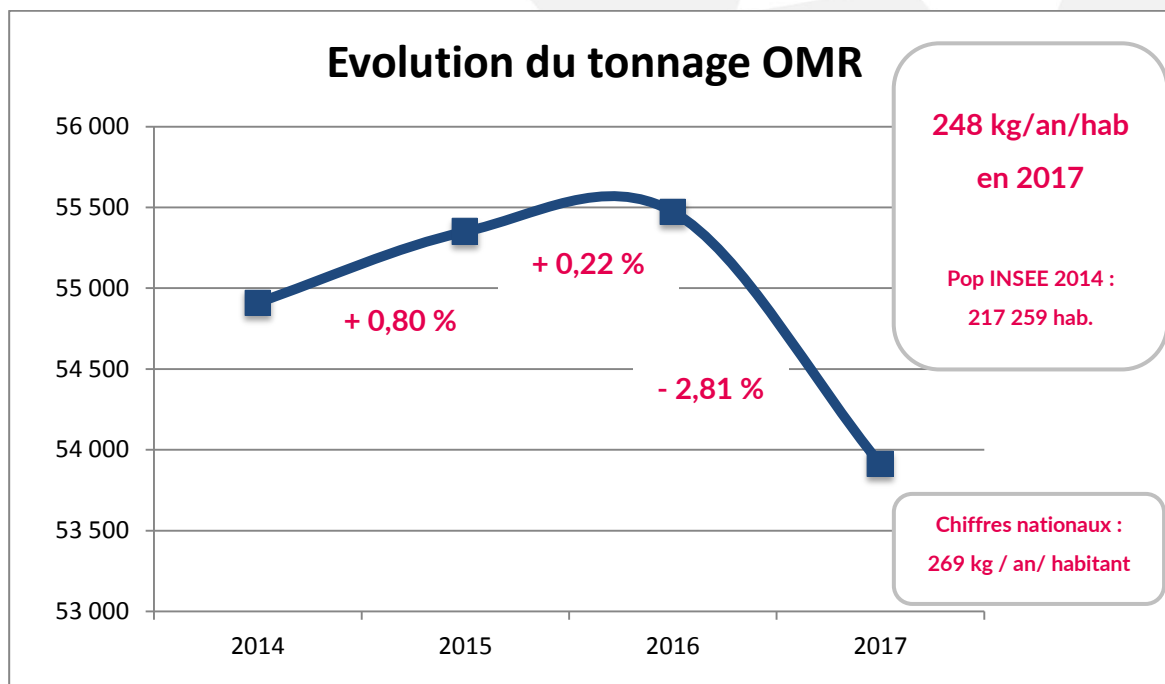
Fréquence hebdomadaire de la collecte en OM :



➤ Tonnage collecté

Année	2014*	2015*	2016*	2017
Tonnage collecté (tonnes)	54 911	55 350	55 473	53 912

*Valence Romans Sud Rhône-Alpes + Communauté de Communes de la Raye



➤ Moyens humains

31 agents en régie et 46 agents en prestation travaillent à la collecte des OMR, chauffeurs et ripeurs confondus.

➤ Filières de traitement

Les OMR sont transportées vers les CVO de Beauregard Baret et d'Etoile-sur-Rhône. Ces centres permettent de séparer le contenu de la « poubelle grise » au moyen d'une chaîne de tri mécanique et de récupérer la part organique pour en faire du compost respectant la norme NFU 44-051. Ce compost est ensuite commercialisé et valorisé en agriculture ou en revégétalisation. Tout lot non conforme est déclassé en stabilisât et enfoui.

b) La collecte sélective des déchets recyclables

➤ Définition des flux

La collecte sélective est répartie en trois flux :

- les corps plats : papiers, journaux, magazines, cartons
- les corps creux : flacons plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires
- le verre : bouteilles et bocaux en verre

➤ Mode de gestion

La collecte du verre est réalisée en prestation de service sur tout le territoire par la société SOLOVER.

La collecte sélective des corps plats et des corps creux s'effectue soit :

- en régie pour 56 762 habitants (26%)
- en prestation pour 160 497 habitants (74%)

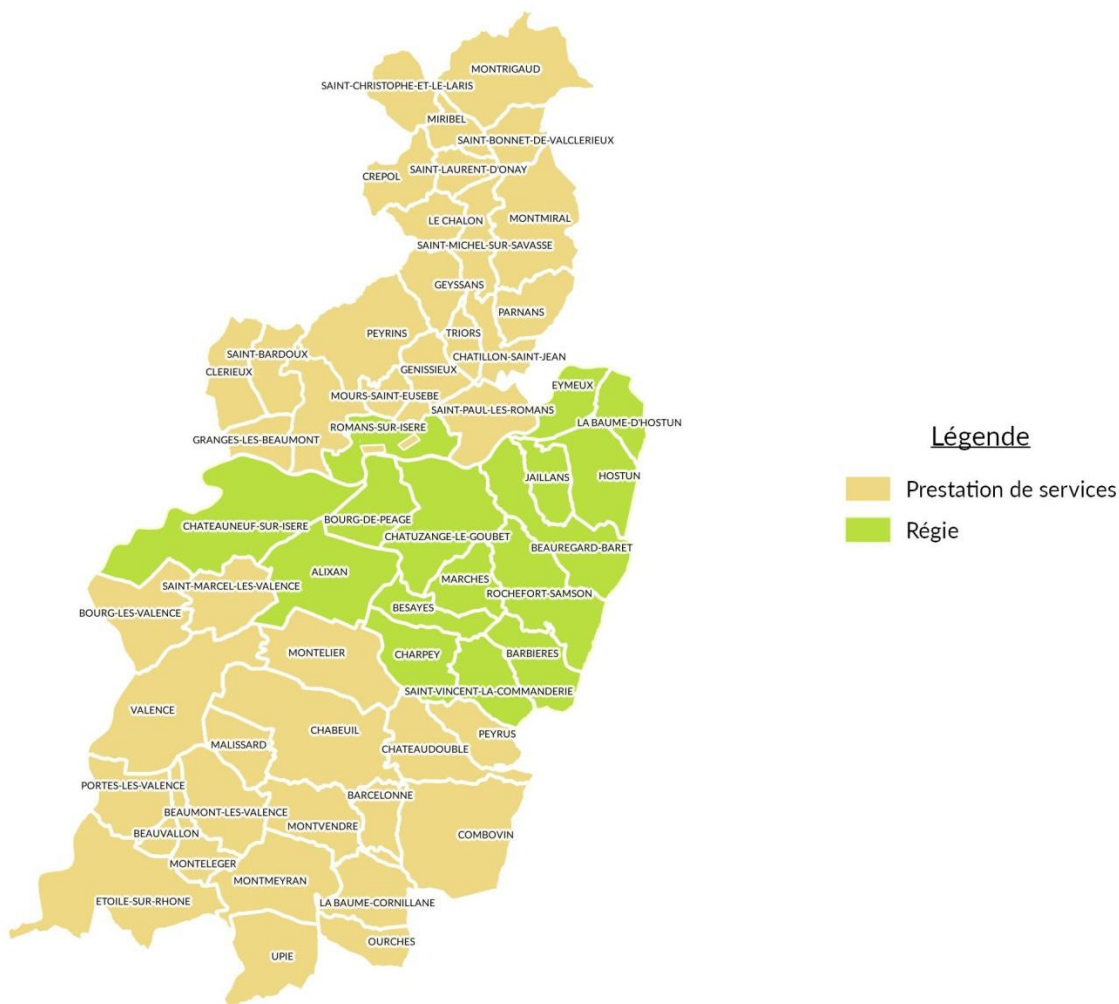
La collecte en porte-à-porte des corps creux et des corps plats est réalisée :

- en prestation de service par la société PROPOLYS (Groupe PIZZORNO) pour le secteur Sud
- en régie pour le secteur Nord (zones pavillonnaires de la commune de Romans-sur-Isère)

La collecte en apport volontaire des corps creux et des corps plats est réalisée :

- en prestation de service par :
 - o la société GUERIN pour le secteur Sud,
 - o la société MORIN pour une partie du secteur Nord.
- en régie pour l'autre partie du secteur Nord.

Collecte sélective des corps creux et corps plats



➤ **Mode de collecte**

La collecte du verre s'effectue à 100 % en apport volontaire.

La collecte des corps creux et des corps plats s'effectue :

soit en porte-à-porte
(bacs individuels)



108 384 habitants (50%)

soit en apport volontaire
(conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés)



108 875 habitants (50%)

➤ **Fréquence de collecte**

La collecte s'effectue :

- pour le porte-à-porte des corps creux et corps plats :

- 1 fois par semaine en camion bi-compartmenté (collecte simultanée des 2 flux) sur le secteur Sud (soit environ 83 000 habitants)
- 1 fois tous les 15 jours en benne à ordures ménagères (collecte alternée des 2 flux) sur le secteur Nord (soit environ 25 000 habitants)

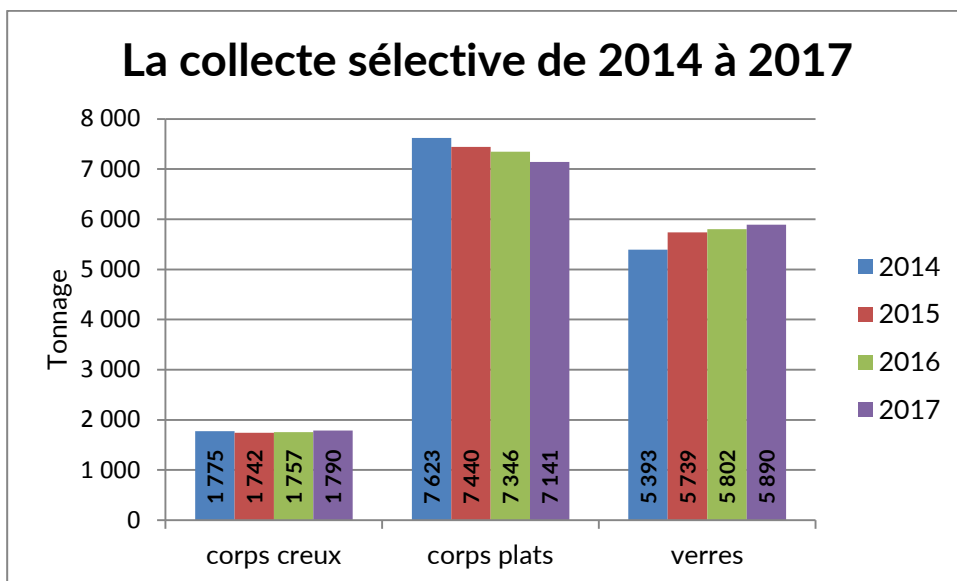
- pour les points d'apport volontaire (verre, corps creux, corps plats) en moyenne 1 fois tous les 15 jours

➤ **Tonnages collectés**

Année	2014*	2015*	2016*	2017
Tonnage collecté (tonnes)	14 791	14 921	14 905	14 821

*Valence Romans Sud Rhône-Alpes + Communauté de Communes de la Raye
(hors tonnage CP collectés en déchèterie)

La collecte sélective de 2014 à 2017



En 2017

Corps creux et corps plats :

41 kg/an/hab

(corps plats : 32,9 kg/an/hab

corps creux : 8,2 kg/an/hab)

Verre :

27 kg/an/hab

Pop INSEE 2014 : 217 259 hab.

Chiffres nationaux :

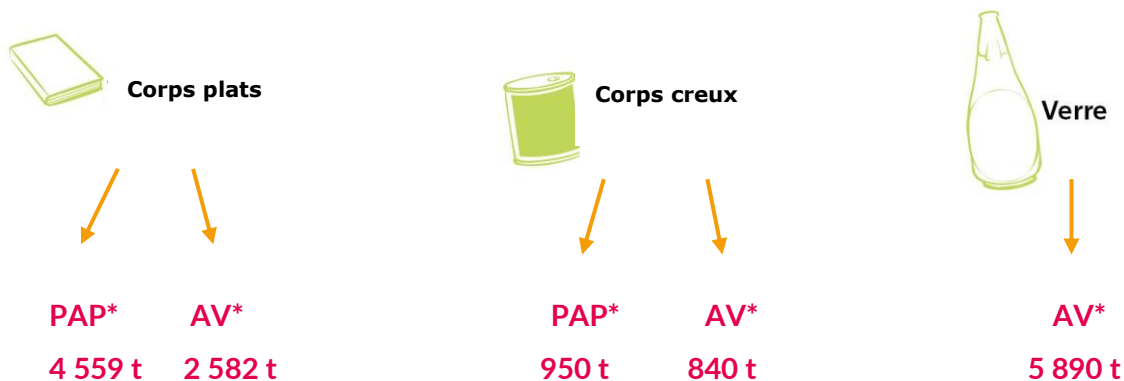
Corps creux et corps plats :

47 kg/an/hab

Verre :

29 kg/an/hab

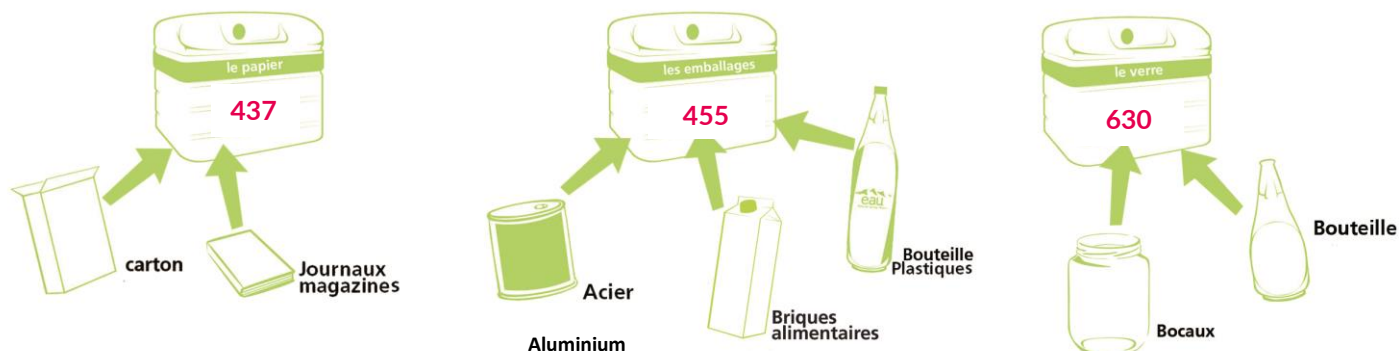
Détail des apports pour l'année 2017 : porte à porte et apport volontaire



*PAP : porte à porte

*AV : apport volontaire

Nombre de conteneurs présents sur le territoire de l'Agglo :



➤ Moyens humains

5 agents en régie et **18 agents en prestation** travaillent à la collecte sélective, chauffeurs et ripeurs confondus.

➤ Filières de valorisation

Les matériaux recyclables issus des collectes sélectives (corps creux et corps plats) sont transportés au centre de tri du SYTRAD. Ce dernier permet de séparer et de conditionner ces déchets.

Ces deux flux sont ensuite répartis en 9 catégories qui sont expédiés vers des filières de recyclage :

- **Les emballages en papier et carton (Papiers Cartons Non Complexés ou PCNC) :** VAL'AURA (France) puis EMIN LEYDIER (France)
- **Les Journaux Revues Magazines (JRM) :** NORSKE SKOG (France)
- **Le gros de magasin (fines de papiers/cartons) :** VEOLIA (France) puis SAÏCA (Espagne)
- **Le PolyEthylène Téréphtalate (PET) clair :** PLASTIPAK PACKAGING (France) puis REFRESCO (France)
- **Le PolyEthylène Téréphtalate (PET) foncé :** FREUDENBERG-POLITEX (France) puis régénérateur (France)
- **Le PolyEthylène Haute Densité (PEHD) :** MPB (France) puis régénérateur (France)
- **L'acier :** Guy Dauphin Environnement (France) puis Aciéries (France et Europe)
- **L'aluminium :** CORNEC (France) puis fonderies (Europe)
- **Les briques alimentaires (Papiers Cartons Complexés ou PCC) :** VAL'AURA (France) puis papèteries (Espagne et Italie)

Le verre quant à lui est acheminé dans un centre de tri en vue d'une valorisation matière chez le verrier O-I MANUFACTURING à Labégude (07).

c) **Les déchèteries**

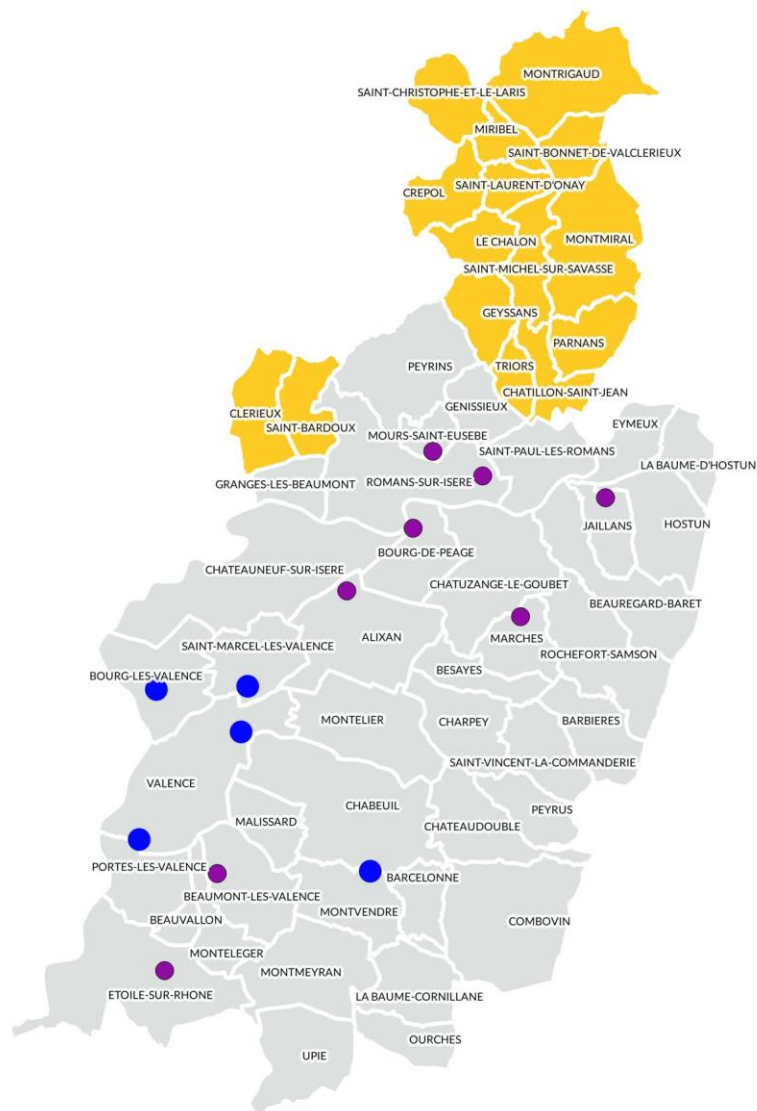
Ces équipements ont pour rôle de permettre aux habitants de l'Agglo d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte-à-porte ou en points de regroupement.

Conformément au règlement intérieur, l'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les autres usagers.

La Communauté d'agglomération gère 13 déchèteries exploitées soit en régie, soit en prestation.

➤ Mode de gestion

- 8 déchèteries gérées en régie (haut de quai) et prestation (bas de quai)
- 5 déchèteries gérées en prestation



Légende

- Haut de quai régie/Bas de quai prestation de service (8 sites)
- Prestation de services (5 sites)
- Bennes tournantes
(flux collectés : ferrailles et encombrants)

➤ Moyens humains

15 gardiens travaillent sur les 8 déchèteries gérées en régie et **12 gardiens** sur les 5 déchèteries gérées en prestation.

➤ **Déchets collectés et filières de traitement**

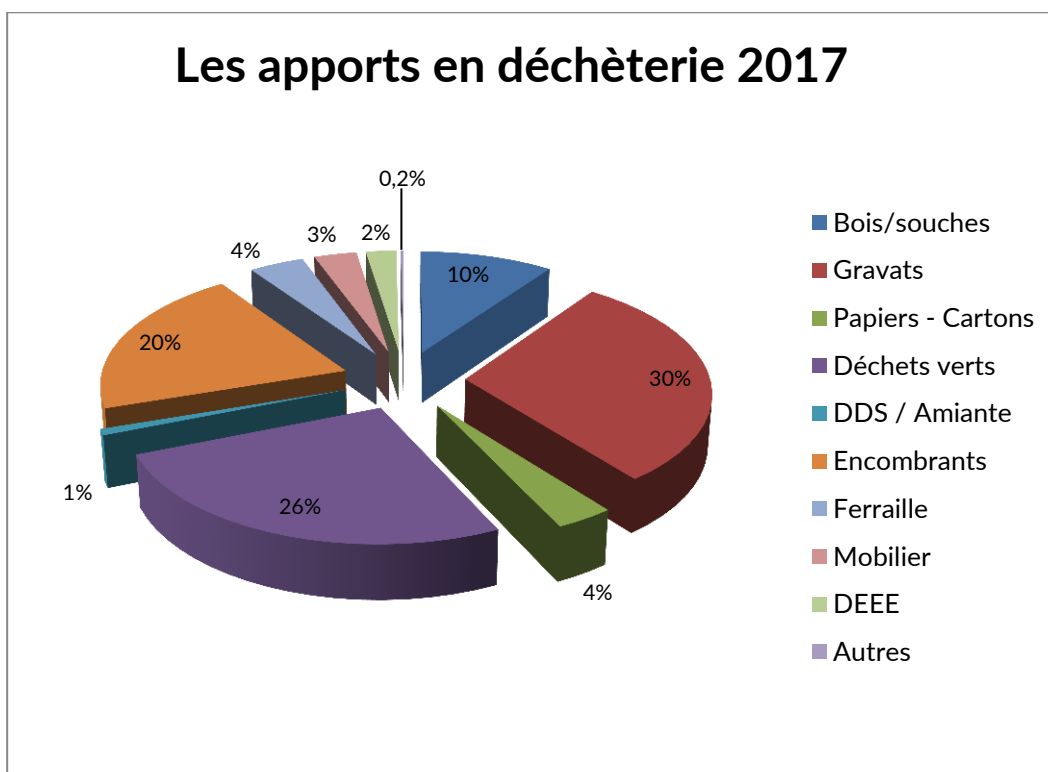
Déchets collectés	Traitement	Lieux de traitement
Carton	Recyclage	SYTRAD puis VAL'AURA puis EMIN LEYDIER
Papier	Recyclage	SYTRAD puis NORSKE SKOG
Déchets verts	Compostage	VEOLIA (Châteaudouble) VALORSOL (Bourg de Péage) VDB (Romans-sur-Isère) Agriculteurs locaux
Bois	Recyclage	VALORSOL (Bourg de Péage)
Gravats	Recyclage	VALORSOL (Bourg de Péage)
Ferraille	Recyclage	NEGOMETAL (Romans sur Isère) GDE (Portes-lès-Valence)
Encombrants	Enfouissement	VEOLIA (Chatuzange le goubet)
DEEE*	Recyclage	Filière Eco-Systèmes
DDS**	Recyclage et Valorisation	Filières dédiées en fonction du type de déchets dont filière Eco-DDS
Pneumatiques	Recyclage	EUREC ENVIRONNEMENT (St Pierre de Chandieu) Filière ALIAPUR
Amiante lié	Enfouissement	SITA (Roche la Molière)
Piles-accumulateurs	Recyclage	COREPILE
Cartouches d'encre	Recyclage	COLLECTORS (69)
Textiles	Valorisation	ECOTEXTILE / EMMAÜS_LE RELAIS / Plateforme humanitaire de Romans
Batteries	Recyclage	NEGOMETAL (Romans) GDE (Portes-lès-Valence)
Lampes-néons	Recyclage	RECYLUM (75) / SIRA (Chasse sur Rhône)
Huiles de vidange	Recyclage	VOLLE (Etoile sur Rhône)
Déchets réutilisables	Réemploi	Ressourcerie Verte / Emmaüs
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Recyclage	Filière Eco-mobilier

* DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

** DDS : Déchets Diffus Spécifiques

➤ Tonnages collectés

Année	2014	2015	2016	2017
Tonnage collecté (tonnes)	55 388	56 190	55 993	56 185



d) Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Les déchets d'activités de soins sont «les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire». L'élimination des déchets d'activités de soins est réglementée par des dispositions issues du Code de l'environnement et du Code de la santé publique.

Ces déchets sont à déposer dans les points de collecte de la filière DASTRI (<https://www.dastri.fr/nous-collectons/>), éco-organisme agréé par les pouvoirs publics dans le cadre d'une filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

e) **La prévention des déchets et les actions de sensibilisation**

Les actions de prévention visent à éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits qui contribueront aux flux de déchets. Au niveau de la Communauté d'agglomération, les principales actions 2017 ont été :

- le développement du compostage, qu'il soit individuel avec la vente de 160 composteurs, ou collectif avec l'accompagnement de 40 sites,
- la mise en œuvre et la promotion du réemploi à travers de partenariats avec des associations du territoire.

Ainsi, 35 tonnes d'objets ont été collectées sur les 3 conteneurs de réemploi (Nouvelle R et Emmaüs), 197 tonnes de textile sur les conteneurs gérés par la Communauté d'agglomération (Nouvelle R et Emmaüs).

Le partenariat avec Nouvelle R inclut également des actions de sensibilisation dans les déchèteries équipées d'un conteneur de réemploi (180 permanences), ou lors d'évènements, la réalisation de la Faites de la Récup et l'organisation de visite de leurs installations (2 visites pour 20 personnes).

Les associations Roulons En Ville à Vélos (REVV) et A pincés et à Vélo ont également la possibilité de récupérer des vélos dans les déchèteries de Bourg-de-Péage, Valence / Portes-lès-Valence, Mours-Saint-Eusèbe et Romans-sur-Isère.

Au niveau des actions de sensibilisation, le service a doté en matériel de tri et accompagné 74 évènements, ce qui a permis de récupérer 27 tonnes de déchets recyclables.

Le service de collecte effectue un contrôle des bacs de tri avant vidage et ne vide pas les bacs pollués. Les agents prévention/sensibilisation se rendent ensuite sur place pour expliquer les règles de tri. Ainsi, ce sont 1 700 anomalies qui ont ainsi été traitées sur les différents secteurs en porte-à-porte du territoire, donnant lieu à 177 sensibilisations en direct d'habitants, les autres personnes recevant un document explicatif du tri.

Le service prévention/sensibilisation est aussi intervenu à 48 reprises sur demande d'utilisateurs ou de bailleurs pour des actions d'explication des consignes de tri auprès de 213 personnes.

Par ailleurs, le service a réalisé 44 animations à destination du grand public sur des thèmes variés : consignes de tri, compostage, réemploi, gaspillage alimentaire...

Les indicateurs financiers

a) Financement

Le financement est en partie assuré par :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les habitants de Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre et Peyrus,
- la Redevance Spéciale (RS) appliquée aux professionnels.

Le calcul de la TEOM est basé sur la valeur locative des logements multipliée par les taux votés par la Communauté d'agglomération. Cette valeur locative est déterminée par les services fiscaux à partir de leur situation, leur nombre de pièces et leur surface. Elle est indépendante du nombre de personnes du foyer.

La REOM est quant à elle calculée en fonction de la composition du foyer. Pour les autres usagers, elle est forfaitaire.

La RS permet de facturer aux entreprises et administrations la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères.

Les différents taux de TEOM appliqués en 2017 :

ZIP	Communes pour information	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017
1	Ex Communauté de communes Canton de Bourg de Péage hors Rovaltain (Alixan, Barbières, Beaugard Baret, Besayes, Bourg de Péage, Charpey, Châteauneuf sur Isère, Chatuzange le Goubet, Eymeux, Hostun, Jaillans, La Baume d'Hostun, Marches, Rochefort Samson, Saint Vincent la Commanderie)	8,50%	8,50%	8,50%
2	Zone Rovaltain	8,05%	8,05%	8,05%
3	Bourg lès Valence, Portes lès Valence, Saint Marcel lès Valence, Valence + Zone 1 Beaumont lès Valence, Malissard, Montéliér, Montmeyran, Chabeuil	8,05%	8,05%	8,05%
4	La Baume Cornillane, Upie + Zone 2 Beaumont lès Valence, Malissard, Montéliér, Montmeyran, Chabeuil	8,05%	8,05%	8,05%
7	Romans-sur-Isère	8,98%	8,98%	8,98%
6	Châtillon St Jean, Crépol, Génissieux, Geysans, Peyrins, Saint Paul-lès-Romans, Triors	8,05%	8,05%	8,05%
5	Autres communes ex Communauté d'agglomération du Pays de Romans (Clérieux, Granges lès Beaumont, Le Chalon, Miribel, Montmiral, Montrigaud, Mours Saint Eusèbe, Parnans, Saint Bardoux, Saint Bonnet de Valclérieux, Saint Christophe et le Laris, Saint Laurent d'Onay, Saint Michel sur Savasse)	8,29%	8,29%	8,29%
8	Etoile sur Rhône	9,00%	9,00%	9,00%
9	Montéléger + Zone 2 Beauvallon	8,05%	8,05%	8,05%
10	Zone 1 Beauvallon	9,00%	9,00%	9,00%
11	Ourches	8,05%	8,05%	8,05%

En 2017, la TEOM s'élève à **23 028 968 €** et contribue au financement du service.

L'application de la Redevance Spéciale

La Redevance Spéciale (RS) s'applique aux établissements professionnels produisant entre 2 et 10 m³ par semaine.

La signature d'une convention entre les entreprises et la Communauté d'agglomération permet de contractualiser les modalités de collecte des déchets, en adéquation avec leurs besoins. Cette convention fixe le montant annuel de la RS qui est facturé deux fois par an en juin et en décembre.

Concernant les établissements assujettis à la TEOM :

- soit le montant de la RS est inférieur au montant de la TEOM, dans ce cas, la totalité de la TEOM est payée par l'établissement ;
- soit le montant de la RS est supérieur au montant de la TEOM, dans ce cas l'établissement s'acquitte du montant total de la RS.

Le prix unitaire uniformisé en 2017 est de 45 €/m³.

En 2017, **147 entreprises contre 213 entreprises en 2016**, ont été facturées pour un montant de **464 593 €**.

L'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est due par l'occupant propriétaire ou locataire habitant les communes ayant adhérees à la Communauté de Communes de la Raye, à savoir Barcelonne, Chateaudouble, Combovin, Montvendre, Peyrus.

Le coût du service comprend : la collecte / le traitement / la valorisation des déchets / un service de déchèterie / la gestion du service. La REOM est basée sur les tarifs ci-après :

Type de logement	Nombre de personnes	Redevance annuelle
Habitation principale	1	126 €
Habitation principale	2	156 €
Habitation principale	3	186 €
Habitation principale	4 et plus	210 €
Résidence secondaire		116 €
Chambre d'hôtes		30 €
Gîtes		156 €
Commerce		116 €
Restaurant / Location meublée		300 €
Personnes non collectées	Commune de Combovin : la Chauméane, Marquet	50 %

Elle fait l'objet d'un appel à cotisation, un au 1^{er} juin et l'autre au 1^{er} novembre de l'année N.

En 2017, la **REOM** s'élevait à **226 123 €**.

b) Les dépenses et recettes de fonctionnement

Les principaux marchés : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

1) Collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels en porte-à-porte et en apport volontaire

Prestataires	Coût total à l'année TTC
MORIN Jean Claude et Fils	332 755 €
PROPOLYS	3 677 582 €
TOTAL	4 010 337 €

2) Collecte des corps creux, corps plats et verre

• Corps creux - corps plats

Prestataires	Coût total à l'année TTC
MORIN Jean Claude et Fils	110 555 €
GUERIN	137 894 €
PROPOLYS	1 017 596 €
TOTAL	1 266 135 €

• Verre

Prestataire	Coût total à l'année TTC
SOLOVER	217 799 €

3) Marchés liés à la collecte et au traitement des déchets des déchèteries

Prestataires	Prestations	Coût total à l'année TTC
TREDI	Collecte et traitement des DDS	19 839 €
CHIMIREC		36 323 €
VOLLE Pierre	Collecte et traitement des huiles usées	4 972 €
EUREC Environnement	Location benne à pneus	2 323 €
VALORSOL	Collecte et traitement bois, déchets verts, gravats	1 120 278 €
JARDINS DE LA DROME	Broyage des déchets verts	76 425 €

AGRICULTEURS	Compostage déchets verts	27 242 €
Commune UPIE	Gardiennage plateforme	4 968 €
TOTAL		1 292 370 €

4) Marchés liés à la gestion et l'exploitation des déchèteries

Prestataire	Sites	Coût total à l'année TTC dont DDS
ONYX AUVERGNE RHONE ALPES	Beaumont lès Valence	136 157 €
	Bourg lès Valence	535 790 €
	Etoile sur Rhône	121 110 €
	Saint Marcel lès Valence	263 280 €
	Valence-Portes	692 864 €
	Valence le haut	388 941 €
	Montvendre	327 264 €
TOTAL		2 465 407 €

Rapport budgétaire (CA 2017)

La section de fonctionnement

Elle s'élève en dépenses à 26 484 232 €.

Chapitre	Section de fonctionnement - Dépenses	Dépenses nettes
011	Charges à caractère général	10 140 701 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	3 071 598 €
042	Opération d'ordres de transfert entre sections	713 086 €
65	Autres charges de gestion courante	12 541 095 €
66	Charges financières	10 822 €
67	Charges exceptionnelles	6 930 €
TOTAL	DEPENSES REELLES	26 484 232 €

Elle comprend notamment :

La contribution aux organismes de regroupement (provisions SYTRAD)	12 525 032 €
Les contrats de prestations de service	9 520 159 €
L'entretien des terrains, bâtiments, voies, matériel roulant et autres	261 357 €
Les fluides (énergie et électricité, combustibles, carburants)	199 204 €
Les fournitures (entretien, petits équipements, vêtement de travail...)	46 243 €

Elle s'élève, en recettes, à 26 881 011 €

Chapitre	Section de fonctionnement - Recettes	Recettes nettes
013	Atténuations de charges	751 €
042	Opération d'ordres de transfert entre sections	1 248 €
70	Produits de service	2 027 485 €
73	Impôts et taxes	23 028 968 €
74	Dotations et participations	1 646 776 €
75	Autres produits de gestion courante	36 261 €
77	Produits exceptionnels	139 522 €
TOTAL	RECETTES REELLES	26 881 011 €

Elle comprend notamment :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	23 028 968 €
Les soutiens et participations : Eco-Emballages, OCAD3E, ECOFOLIO...	1 537 269 €
La vente de produits (verre, ferrailles...)	1 264 595 €
La Redevance Spéciale (RS)	464 593 €
La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)	226 123 €



Section de fonctionnement	
Dépenses	26 484 232 €
Recettes	26 881 011 €
Résultat 2017	396 779 €

La section d'investissement

Elle s'élève en dépenses à 576 672 €

Chapitre	Section d'investissement - Dépenses	Dépenses nettes
21	Immobilisations corporelles	540 438 €
23	Immobilisations en cours	0 €
16	Emprunts dettes assimilés	9 580 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 248 €
204	Subventions d'équipement versées	25 406 €
TOTAL	DEPENSES REELLES	576 672 €
	TOTAL GENERAL	576 672 €

Elle comprend notamment :

Matériel de transport (véhicules de collecte...)	80 704 €
Achat de bacs et de PAV	229 103 €
Aménagement de déchèteries (réparations compacteurs, panneaux...)	230 631 €

Elle s'élève en recettes à 811 911 €.

Chapitre	Section de fonctionnement - Recettes	Recettes nettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	98 825 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	713 086 €
TOTAL	RECETTES REELLES	811 911 €

Elle comprend notamment :

Affectation du résultat	0 €
FCTVA	98 825 €
Recettes d'ordre	713 086 €



Section d'investissement	
Dépenses	576 672 €
Recettes	811 911 €
Résultat 2017	235 239 €